



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour les 52^e Championnats suisses de groupes au pistolet 10m (CSG-P10 Elite et J)

Finale 2027

Edition 2027 - page 1

Doc.-N° 4.41.04 f

La Division pistolet de la FST édicte pour la Finale des CSG-P10 Elite et J les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Base

- 1.1 Règlement des Championnats suisses de groupes au pistolet 10/25/50m.
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 DE relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE relatives à la participation de tireurs handicapés ou en chaise roulante aux Concours de la FST, conformément aux Règles de la Fédération Internationale Para-tir (WSPS)

2. Date et lieu de la Finale

Samedi, le 13 mars 2027, Wil (SG), Stand de tir Thurau Wil SG

3. Participants

- Elite Qualification: 15 groupes Finale: 8 groupes
- Juniors Qualification: 12 groupes Finale: 8 groupes

4. Licence

La licence est obligatoire pour cette compétition. La carte de membre doit être présentée sur demande.

5. Programme de compétition pour l'Elite

5.1 Qualification

- Coups d'essai: illimités, pendant 15 minutes (incl. installation au poste de tir)
- Programme: 40 coups en 50 minutes

5.2 Finale

Les résultats obtenus par les 4 tireurs du groupe sont cumulés au fur et à mesure du tir. Le score total du groupe est déterminant pour la suite de la compétition et finalement pour le classement.

- Coups d'essai: illimités, pendant 15 minutes (incl. installation au poste de tir)
- Programme: au plus 24 coups

Soit 2 séries de 5 coups en 250 secondes chacune, puis 14 coups, c.p.c., commandés et à tirer en 50 secondes chacun. L'élimination débute après le 12^e coup avec le groupe qui a totalisé jusque-là le score le plus faible.

La valeur des impacts est affichée au dixième. Le score total obtenu par le groupe lors de la Finale est déterminant pour le classement final. En cas d'égalité, le départage se fait par un bar-rage (shoot off).

6. Programme de compétition pour les Juniors

6.1 Qualification

- Coups d'essai: illimités, pendant 15 minutes (incl. installation au poste de tir)
- Programme: 40 coups en 50 minutes.

6.2 Finale (même déroulement que l'Elite)

Les résultats obtenus par les 3 tireurs du groupe sont cumulés au fur et à mesure du tir. Le score total du groupe est déterminant pour la suite de la compétition et finalement pour le classement.

- Coups d'essai: illimités, pendant 15 minutes (incl. installation au poste de tir)
- Programme: au plus 24 coups

6.3 Déroulement des compétitions

Activité	½-finale Elite/Juniors 1 ^{ère} relève	½-finale Elite/Ju- niors 2 ^e relève	½-finale Elite/Juniors 3 ^e relève	Finale Elite	Finale Juniors
Installation au poste de tir / coups d'essai	09h30	10h50	12h10	13h45	14h45
Début de la compétition	09h45	11h05	12h25	14h00	15h00
Fin de la compétition	10h35	11h55	13h15	14h35	15h35
Proclamation des résultats	16h00				

7. Aide de tir

Les aides de tir ne sont pas autorisées.

8. Classement

En cas d'égalité, les critères suivants sont pris en compte:

- a) le total «au dixième» de l'ensemble du groupe;
- b) le total de la dernière passe de l'ensemble du groupe, dans l'ordre inverse.

9. Compétence

La compétition est dirigée par le Préposé aux CSG-P10. La Direction du tir est désignée par la DP FST; elle est responsable pour une exécution conforme au Règlement CSG-P10/25/50.

10. Entrée en lice

Les groupes se présentent au complet à l'heure prévue pour leur relève. Les chefs des groupes s'annoncent au préposé au concours à l'heure prévue dans le programme de la journée. Ils distribuent à leurs tireurs les dossards devant être portés selon le règlement. Le remplacement de tireurs n'est pas autorisé pendant les compétitions de la finale.

11. Contrôle des armes de sport et de l'équipement

Les RTSp et les Règles ISSF sont appliquées. Le contrôle des armes de sport et de l'équipement est obligatoire, aux heures fixées dans le programme de la journée. La Direction de la compétition se réserve le droit de procéder par la suite à des contrôles complémentaires. Le groupe sera disqualifié si des anomalies sont constatées.

12. Tir

Il y a lieu de prêter une attention toute particulière à l'usage de l'arme de sport. En cas d'infraction aux prescriptions, le tireur fautif est responsable tant sur le plan civil que pénal.

13. Contrôle et indication du temps

Le contrôle du temps effectué par la direction du tir fait foi. Les indications de temps sont données via haut-parleur du stand. Pour chaque relève, une première annonce est faite cinq minutes et une deuxième une minute avant le commandement «start». Il en va de même avant le commandement «stop».

14. Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage peuvent être ordonnés.

15. Protestation

Toute protestation ou plainte doit être déposée par écrit, immédiatement pendant le tir ou au plus tard à la fin de la relève en question, par écrit auprès de la direction du tir. Une caution de Fr. 50.- sera alors encaissée.

Si la décision du Jury du concours n'est pas acceptée, un recours peut être interjeté dans les 10 minutes auprès de la direction du concours. La décision de la direction du concours est définitive. Si la réclamation est retenue, la caution est remboursée.

16. Jury

La composition du Jury du concours sera affichée dans le stand.

17. Distinctions

17.1 Distinctions individuelles

Les tireurs participant à la Finale reçoivent une carte-couronne d'une valeur de Fr. 15.-.

17.2 Insignes-distinction pour les participants à la Finale

Les insignes-distinction commandés par les tireurs des groupes qualifiés pour la Finale au terme du 3^e Tour principal seront **munis de l'emblème de la Finale** et envoyés aux groupes y ayant droit au terme du CSG-P10 par courrier postal.

Deux distinctions supplémentaires au plus peuvent être remises aux groupes contre paiement.

17.3 Distinction de groupe

Les trois groupes placés en tête reçoivent respectivement des médailles en or, argent et bronze.

Les groupes vainqueurs de l'Elite (5) et Juniors (4) reçoivent des cartes couronnes d'une valeur de Fr. 60.00 chacune.

18. Finances

Les frais de participation s'élèvent à Fr. 60.- par groupe. Ils seront facturés.

Les groupes qui font part de leur renonciation à la Finale d'ici au mardi, 9 mars 2027, en sont exempté.

19. Règlements

Les règlements seront appliqués dans les priorités suivantes:

1^{ère} priorité: RTSp

2^e priorité: Règlement CSG-P10/25/50

3^e priorité: Dispositions d'exécution pour la Finale CSG-P10 2027

20. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division pistolet le 17 septembre 2026
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz
Chef de la
Division Pistolet

Hansjörg Langenegger
Préposé aux
CSG-P10